



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE PRÉFET

Marseille, le **-7 DEC. 2017**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se tiendra le :

vendredi 22 décembre 2017 de 14h00 à 16h30

en Préfecture de région

Salon d'honneur

Boulevard Paul Peytral

13282 Marseille Cedex 20

J'appelle votre attention sur deux points :

- concernant les membres du collège n° 1, composé des présidents des collectivités territoriales et de leurs groupements ou de leurs représentants, seul l'élu désigné par arrêté ou décision du président de la collectivité peut voter,
- concernant les membres des collèges 2 et 3: seul le titulaire ou le suppléant nommé par arrêté préfectoral peut voter.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTION-G 3926

Georges-François LECLERC